

 RÉGION ACADÉMIQUE CENTRE- VAL DE LOIRE <i>Liberté</i> <i>Égalité</i> <i>Fraternité</i>	Division de l'enseignement supérieur
---	--------------------------------------

Orléans, 18 novembre 2025

Rectorat 21, rue Saint Etienne 45043 ORLÉANS Cedex 1	Arrêté DES n°4 du 18 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans Tours
---	--

Le Recteur de la région académique Centre-Val de Loire
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est composée comme suit :

Représentants pour l'administration

Titulaires	Suppléants
Mostefa FLIOU	Brieuc DUBREIL
Maud COURAULT	Julien PESLIER
Hassan QAMAR	So-Pran MEUNG
Catherine AMADEI	Laura CARPENTIER
Eva TOUZEAU	Ingrid DOUAY

Représentants pour les étudiants :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
ORE : « UNEF »	Elodie BEDU	Jean Noël KEI
ORE: « UNI »	Anthony BONETAT	Tristan ROGER
ORE: « FAGE »	Zoé DUPUY	Ludovic BAEZA GLOMON
ORE: « UNION	Pauline ANDRAULT	Raphaël PAYET
ORE: « Ô Campus»	Jeanne CACHOT	Fleur RAYMOND

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, ci-après désigné : Gilbert MAKASSY.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous d'Orléans-Tours et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation

Le secrétaire général adjoint


Cédric Monlun

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.